

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard
et Basses-Alpes..... 6 fr. 11 fr. 30 fr.
Autres départements et l'Algérie..... 6 fr. 11 fr. 30 fr.
Étranger (Union postale)..... 9 fr. 17 fr. 30 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.235 — QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE — JEUDI 27 JANVIER 1916
LE NUMÉRO 5 CENTIMES
75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES
Annonces Anglaises, la ligne : 4 fr. — Réclames : 1.75. — Faits divers : 6 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Sur la Censure

M. Briand a déployé toutes les ressources et toutes les séductions de son éloquence pour défendre la censure, ou plutôt pour plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. On sait que l'art oratoire est celui dans lequel il excelle. Le président du Conseil l'a prouvé une fois de plus au cours de la séance de mardi. Nous doutons toutefois que, en dépit de son très grand talent, il ait réussi à convaincre tout à fait la presse française et l'opinion.

Nous disons : la presse française et l'opinion, parce que, quoi qu'en pense M. Briand, les droits des journalistes ne sont pas en cause dans toute cette affaire. En l'espèce, les droits des journalistes se confondent avec ceux de l'opinion publique dont les intérêts les plus précieux se trouvent gravement lésés si la liberté de la presse est violemment compromise. La liberté de la presse, ce n'est pas seulement le droit pour les journalistes d'écrire ce qu'ils pensent mais aussi et surtout le droit du public d'être sincèrement renseigné et de voir ses propres sentiments traduits par la voie des journaux. Lorsque, comme cela se produit presque chaque jour sous le régime de la censure tel qu'il fonctionne depuis la guerre, un journal est mis dans l'impossibilité de se faire l'interprète des vœux ou des plaintes du public, c'est le public qui est lésé plus que le journal lui-même.

Voilà pourquoi nous avons le droit de prétendre que les protestations que la presse française élève contre le pouvoir d'arbitraire et contre les abus de la censure ne s'inspirent en aucune façon d'une pensée égoïste, mais tout au contraire du sentiment de loyale solidarité qui lie chaque journal à ses lecteurs.

Nous sommes en guerre ! objecte M. Briand. Aucun journaliste, assurément, n'est tenu de négliger cette considération, laquelle prime en effet tout le débat. Depuis dix-huit mois, la presse française n'a pas perdu de vue un seul jour que nous étions en guerre et elle aurait même voulu que les gouvernements se montassent toujours aussi profondément pénétrés qu'elle-même de toutes les obligations de claire vigilance et d'action hardie que cette terrible réalité impose. La presse française, dès les premiers jours où se déclina le conflit, sut faire son devoir : au jugement unanime du pays, elle le fit d'admirable façon. Elle peut dire avec orgueil que son attitude patriotique contribua pour une large part à réaliser cette magnifique unité morale de la nation qui a fait et qui continue de faire l'admiration du monde entier.

On aurait donc dû faire confiance à la presse. Tous les journaux, au surplus, n'avaient-ils pas fait connaître qu'ils s'inclinaient spontanément devant certaines nécessités de la guerre et qu'ils étaient prêts à se soumettre patriotiquement à toutes les restrictions qui seraient jugées nécessaires soit au point de vue des questions militaires, soit au point de vue des questions diplomatiques ? Ce que l'institution de la censure pouvait présenter de raisonnable et de légitime, les journalistes l'acceptaient pour ainsi dire sans discussion. Leurs protestations n'ont commencé à s'élever que le jour où il fut manifestement démontré que, sous le couvert d'une censure d'ordre militaire et diplomatique, on leur imposait une censure moins respectable, une censure qui s'exerçait à propos de tout et surtout hors de propos, une censure qui prenait trop souvent envers les journalistes même les plus consciencieux l'allure d'un bâillon.

C'est contre cette dernière censure que la presse française a protesté et qu'elle ne cessera pas de protester pour son honneur autant que par respect pour la dignité et pour les droits du public auquel elle s'adresse.

M. Briand a dit à la tribune que le régime de la censure « comporte une moyenne d'erreurs, d'inconvénients et d'avantages sur laquelle il faut le juger ». Eh bien, nous estimons d'accord avec le public que malheureusement c'est du côté des erreurs et des inconvénients que penche la balance, et non du côté des avantages. « Ce pays, qui est porté à l'impatience, a ajouté l'orateur, est demeuré calme, de sang-froid, après dix-huit mois de guerre ; c'est donc que ce régime n'est pas si mauvais ». Mais il resterait à prouver qu'un tel résultat est dû à la censure. A qui le président du Conseil espère-t-il le faire croire ?

Allant plus loin dans le paradoxe, M. Briand a déclaré : « En réalité, aujourd'hui il n'y a pas de censure en France ; comme la dit M. Andréux, il y a un contrôle résultant d'un contrat verbal entre le Gouvernement et la Presse ». Ce dont la presse se plaint précisément, c'est que les clauses essentielles de ce contrat soient violées chaque jour par le gouvernement ou par ses agents. Le contrat avait été conclu en toute bonne foi du côté de la presse ; malheureusement, il n'est pas appliqué de même par le gouvernement. Et toute la question est là.

pritu du plus ardent patriotisme. Si le gouvernement « monte la garde devant le moral du pays », selon le mot de M. Briand, la presse a conscience d'avoir rempli ce même devoir sacré de son propre mouvement et elle met toujours son orgueil à remplir le plus scrupuleusement possible. Seulement, à la différence du président du Conseil, elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire lire des plus grandes libertés toutes les fois qu'il n'apparaît pas que le sacrifice de ces libertés soit utile aux intérêts de la Défense Nationale.

Nous n'invoquons pas la liberté contre la victoire, ce qui serait un absurdité en même temps qu'un sacrilège. Car, comme M. Briand l'a dit, si nous n'avons pas la victoire demain la liberté est morte pour nous. Mais nous réclamons toute la liberté compatible avec les nécessités de la Défense Nationale afin de collaborer plus activement encore et plus utilement que par le passé à la préparation de la victoire.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE L'Optimiste

Il n'est plus très jeune. On l'a mobilisé dans son arme, pas très loin d'une grande ville où il vient de temps en temps, quand le service le permet.

Il se porte à merveille, se lève tôt, se couche tôt, vit au grand air ; il a le teint clair et son ventre « est lombé ».

Avant la guerre, il était aux prises avec les multiples ennemis de la vie sociale. La guerre l'a obligé à faire cela. Il se porte bien et ne serait pas homme si, lui allant bien, il n'estimait pas que tout va bien.

Il accueille les nouvelles les plus fâcheuses avec une parfaite sérénité. Il sait que tout ce qui peut arriver ne changera rien au résultat final dont il ne doute pas, dont il n'a jamais douté.

Il en était arrivé à cette étape de la vie où pour se refaire une santé il faudrait avoir le courage de rompre avec ses anciennes habitudes et reprendre contact avec la nature. La guerre l'a obligé à faire cela. Il se porte bien et ne serait pas homme si, lui allant bien, il n'estimait pas que tout va bien.

Il accueille les nouvelles les plus fâcheuses avec une parfaite sérénité. Il sait que tout ce qui peut arriver ne changera rien au résultat final dont il ne doute pas, dont il n'a jamais douté.

Aux plus mauvais jours, alors qu'après Charleroi, nos armées se repliaient, il fut un des rares qui gardèrent leur tête froide. Il disait aux affolés :

« Vous reculez, c'est entendu, mais avez-vous reculé dans les années précédentes ? Non ; vous êtes million d'hommes, les Allemands ne l'ont pas mangé à la croquette, n'est-ce pas ? Donc, s'il existe, nous en entendrons parler ».

Son optimisme avait prédit la victoire de la Marne.

Les critiques s'écrasent contre sa large poitrine, et il vous a une façon de dire « Et après ? » qui fond comme neige les plus alarmistes suppositions.

Maintenant, il déclare : « Nous en avons encore pour huit mois », et il le démontre avec infiniment de logique. Si les événements ont raison, il dira simplement, sans excessive vanité :

« Evidemment, voyons, c'était fatal ; il suffit de raisonner ».

Son optimisme a fait beaucoup de bien ; il a retapé des courages chancelants, d'opinions neurasthéniques. Si on le déplacait, ses camarades le suivraient.

Si j'étais le général Joffre, je le ferais décorer.

ANDRÉ NEGIS

Le Canal de Suez

Désespérant de rompre cette barrière vivante qui se dresse, inexpugnable, de la mer du Nord aux Vosges, le kaiser semblait résolu à lancer ses hordes dans le lointain pour le pharaon Néchao, vers 600 avant Jésus-Christ, continué plus tard par Darius et terminé par Ptolémée II. Bienôt obstrué, il fut rétabli par l'empereur Adrien, puis par le conquérant arabe Amrou vers 640, et enfin au huitième siècle. Le projet de jonction des deux mers fut repris au seizième siècle par les Vénitiens, puis par Bonaparte, lors de l'expédition d'Égypte, en 1801. Enfin, et quelques Saint-Simoniens étudièrent de nouveau la question. Enfin, Ferdinand de Lesseps soumit au khédive un plan de percement de l'isthme qui fut accepté et, en 1859, un firman lui accorda la concession du canal. Le souverain qui signa l'acte de concession ne croyait pas à la possibilité de l'ouvrage, mais l'homme en faveur duquel le firman était signé, Ferdinand de Lesseps, avait la foi robuste et la volonté tenace. Rien ne put le décourager, ni les difficultés financières, ni les défections des amis, ni l'opposition des ingénieurs employés dans les travaux, plusieurs manquant de conviction qui eût dû le soutenir dans l'entreprise. Mais l'homme en faveur duquel le firman était signé, Ferdinand de Lesseps, avait la foi robuste et la volonté tenace. Rien ne put le décourager, ni les difficultés financières, ni les défections des amis, ni l'opposition des ingénieurs employés dans les travaux, plusieurs manquant de conviction qui eût dû le soutenir dans l'entreprise. Mais l'homme en faveur duquel le firman était signé, Ferdinand de Lesseps, avait la foi robuste et la volonté tenace. Rien ne put le décourager, ni les difficultés financières, ni les défections des amis, ni l'opposition des ingénieurs employés dans les travaux, plusieurs manquant de conviction qui eût dû le soutenir dans l'entreprise.

Les travaux furent commencés le 25 avril 1859 ; le 17 novembre 1869, le canal était inauguré solennellement en présence de l'empereur Eugénie, de l'empereur d'Autriche, du prince royal de Prusse, du prince royal des Pays-Bas, au milieu de fêtes splendides pour lesquelles le vice-roi d'Égypte prodigua des millions.

Dix années avaient suffi pour accomplir cette œuvre gigantesque ; mais pour la mener à bonne fin, il avait fallu qu'on inventât des procédés et des engins nouveaux : une somme de 472 millions, dont près de la moitié soustraite par la France, avait été dépensée et le canal, œuvre d'ingénierie égyptienne avait contribué à l'entreprise par de nombreux services.

543^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 26 Janvier.

Le gouvernement fait, à 15 heures le communiqué officiel suivant :
En Artois, activité soutenue de l'artillerie dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast.

Au cours de la nuit, nous avons exécuté une attaque qui nous a permis de chasser les Allemands d'un des entonnoirs provoqués par les explosions de la veille.

Entre Somme et Avre, au sud de Chaulnes, nos batteries ont bombardé les cantonnements ennemis d'Hattencourt et détruit un observatoire près de Parvillers.

Rien à signaler sur le reste du front.



EN ARGONNE. — Tranchée allemande balayée par nos 75.

des dimensions qui paraissent prodigieuses pour l'époque. Elles ne tardèrent pas à être reconnues insuffisantes. Le canal est long de 161 kilomètres et de 168 kilomètres en y ajoutant les chenaux qui terminent le canal à chaque de ses extrémités. Créé en 1869, il est profond de 1869, il a été porté par approfondissements successifs à 10 mètres au-dessus de son niveau primitif. Dans les chenaux de Suez et de Port-Saïd la profondeur est même de 11 mètres sous marnée basse. Quant à la largeur au fond, qui était de 22 mètres en 1869, elle n'est aujourd'hui nulle part inférieure à 30 mètres. Au plan d'eau moyen, le canal mesure 133 mètres. Cette dernière dimension n'est réalisée que dans les garages.

Des bateaux dragueurs travaillent incessamment pour entretenir dans la vie économique le batis du flot contre les rives envasées. De 1870 à 1907, le total des déblais effectués, tant pour l'amélioration que pour l'entretien du canal, s'est élevé au chiffre énorme de 119.825.000 mètres cubes. Les déblais exécutés de 1859 à 1869 pour la construction du canal se chiffrent par 74.432.000 mètres cubes, ce qui représente approximativement une pyramide ayant 1 kilomètre de côté et 250 mètres de hauteur.

Le percement de l'isthme de Suez a amené une véritable révolution dans la vie économique du monde en rapprochant de l'Europe les pays de l'Océan Indien et du Pacifique. Londres, par exemple, s'est trouvé à 3.100 kilomètres de Bombay au lieu de 6.000 !

Le canal de Suez ne constitue pas la frontière de l'Égypte. Cette frontière englobe, en fait, toute la presqu'île du Sinaï, de Telleh-Rifrah, sur la Méditerranée, à Akaba, au fond du golfe de même nom. C'est une superficie de 25.000 à 30.000 kilomètres carrés qui appartient à l'Égypte.

Le général Maxwell a établi, de la mer Rouge à la Méditerranée, ses lignes de tranchées, abritées derrière des sacs de sable et dans le triple réseau de fils de fer barbelés, adossés à la voie ferrée et au canal d'eau douce qui leur assure un ravitaillement facile et rapide, elles sont coupées, de distance en distance, des camps de méharistes et de cavaliers hindous.

Ainsi que le chemin de fer, le canal d'eau douce, qui est navigable, passe parallèlement au canal maritime, de Port-Saïd à Suez, après avoir poussé, dans les environs d'Ismaïlia, un embranchement vers le Nil, qu'il atteint à Choubra, au nord du Caïre. Ces communications, ainsi que les concours de la flotte, qui tient la mer, permettent au général Maxwell d'attendre sans crainte les événements.

IMPRESSIONS DU FRONT

Contre les Mercantis

Me serai-je permis, en passant, de dire mon mot sur quelques questions qui sont d'actualité tant dans la presse qu'au Parlement ? On se préoccupe avec juste raison du rôle des mercantis, des hommes qui étudient les diverses questions dont on réclame la solution, des Commissions parlementaires qui interrogent surtout les officiers, malgré tout restés au courant des besoins des hommes. On fait rapport sur rapport, alors qu'il serait simple d'interroger les intéressés eux-mêmes. Ils donneraient la solution, car elle leur est connue, puisqu'ils l'ont faite.

On a réclaté, on réclame et l'on réclamera contre les Mercantis. Le gouvernement a prescrit des enquêtes, pour permettre de rechercher les moyens de mettre des hommes, des choses et des services à la disposition des divers services dont on réclame la solution, des Commissions parlementaires qui interrogent surtout les officiers, malgré tout restés au courant des besoins des hommes. On fait rapport sur rapport, alors qu'il serait simple d'interroger les intéressés eux-mêmes. Ils donneraient la solution, car elle leur est connue, puisqu'ils l'ont faite.

Cette concurrence, il est d'ailleurs facile de la créer dans des conditions avantageuses.

Edouard GAY

Chevalier de la Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que notre ami Edouard Gay, lieutenant au 6^e bataillon de tirailleurs sénégalais, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur à la date du 13 courant.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

Edouard Gay, qui est l'un des quatre conseillers municipaux élus sur la liste Flaisiériste aux élections municipales de la ville de Marseille, est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de bien.

LA GUERRE

Les Allemands poursuivent en vain leur offensive sur notre front

L'Avance autrichienne en Albanie

Amsterdam, 26 Janvier.
La Gazette de Voss annonce que la grande-duchesse de Luxembourg a demandé à M. Vannecrus, ministre à Paris, de constituer le nouveau cabinet. M. Vannecrus a réservé sa réponse.

Il faisait certainement tout pour se rendre agréable ; il examinait avec un semblant d'intérêt les médailles des soldats bulgares et bavardait avec une royale affabilité, souriant à droite et à gauche ; il n'en paraissait pas moins un homme très âgé. Il tenait à la main un mouchoir dont il se servait constamment, et je remarquai plus tard au banquet qu'il s'en servait pour étouffer une toux continue. Au banquet qui eut lieu à l'Hotel de Ville, Guillaume II ne mangera et ne but presque pas, plus occupé à l'écouter. Les discours eurent lieu pendant le banquet ; le roi Ferdinand s'exprima en allemand, sans quelques phrases latines qu'il intercala ; le général Falkenhayn fut le seul autre orateur qui répondit brièvement aux compliments du roi de Bulgarie.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier

Paris, 26 Janvier.

Les dernières nouvelles d'origine allemande, et qui présentent comme inévitable et prochaine la ruine de l'Empire, constituent une manœuvre de nos ennemis. Nous connaissons leur situation vraie, elle est grave, mais elle n'est pas aussi désespérée qu'on le laisse entendre, dans un but assez difficile à déterminer.

Il n'en est pas moins certain que la population manifeste de plus en plus sa lassitude, son découragement, en même temps qu'elle exhale sa détresse.

Elle ne croit plus aux victoires mirifiques dont on la berce et qu'on situe toujours dans l'Orient des Mille et une Nuits. Elle se rend compte de plus en plus qu'en dépit de la marche triomphale des armées du kaiser, la situation de l'Empire ne fait qu'empirer, et elle comprend que la seule victoire décisive doit être remportée sur les Français.

C'est bien peut-être la raison des attaques auxquelles l'armée du prince de Bavière se livre sur notre front du Nord depuis quelques jours.

Stratégiquement, ces attaques ne s'expliquent pas, puisqu'elles ne donnent aucun résultat à l'ennemi, tout en lui coûtant beaucoup de monde. Dès lors, on est naturellement amené à conclure que l'ennemi recherche des succès locaux à tout prix, pour soutenir l'opinion allemande.

Et maintenant, faut-il voir dans ces offensives ratées un commencement ou une fin ? En un mot, l'ennemi va-t-il les reprendre avec une plus grande ampleur ? Il vaut mieux le souhaiter, mais, pour ma part, je n'y crois guère.

Nous sommes sans nouvelles du front russe. Il faut cependant noter l'information allemande, d'après laquelle le tsar Nicolas est arrivé à Ismail, sur la frontière de Bessarabie, où il s'est rencontré avec deux membres de l'ambassade de Russie à Bucarest.

Et puisque j'en suis à parler de la Roumanie, où l'influence de l'Entente reprend nettement le dessus, je souligne avec plaisir qu'un groupe franco-anglais négocie en ce moment l'achat de toutes les réserves de benzine que possède ce pays, en vue d'en priver les Austro-Boches comme on l'a fait pour les céréales.

C'est là une manœuvre excellente, que le resserrement du blocus jusqu'au dernier cran doit compléter.

Les neutres qui s'enrichissent en alimentant l'Allemagne, protestent déjà contre les mesures annoncées dans cet ordre d'idées. Ne pourrait-on leur notifier clairement que nous considérons l'Allemagne comme un bandit de droit commun, et qu'on ne saurait l'assister sans se faire ses complices ?

Qui ou non, l'Entente veut-elle parler fort et agir de même ? Elle le peut, et elle le doit. Si elle l'eût fait plus tôt, les neutres, ou soi-disant tels, auraient vraisemblablement observé une toute autre attitude à la fois plus conforme à leurs déclarations et à leur intérêt.

MARIUS RICHARD.

Les Nouvelles des Régions envahies

Elles ne peuvent être reçues que par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de Francfort.

Genève, 26 Janvier.
Le ministre de la Guerre allemand fait savoir que les demandes de nouvelles des personnes restées dans les départements français envahis doivent passer désormais par la Croix-Rouge de Francfort. Les commandants de places des villes de ces départements ne répondront plus directement.

Le Voyage du Kaiser

Guillaume II ne s'arrête pas à Budapest

Bâle, 26 Janvier.

La Gazette de Cologne annonce que l'empereur Guillaume, venant de Nisch à travers Budapest sans s'y arrêter. Il a été simplement salué à la gare par le consul général d'Allemagne et le directeur des Chemins de fer.

Le banquet de Nich

Londres, 26 Janvier.

Un journaliste anglais a vu à Nich le kaiser et a assisté au banquet offert par le tsar Ferdinand. Voici ce qu'il dit de Guillaume II : Quel changement chez lui ! Il n'est plus l'homme de grande taille qu'on représentait sur la figure photographique, et à côté de Ferdinand la figure massive, au nez de faucon, il semblait diminué. Il portait un long manteau gris, au petit collet de fourrure et un casque à pointe recouvert d'une sorte de drap khaki. La garde autour d'eux était faite par des Allemands. Comment était le kaiser ? Soit à cause d'un mauvais état de santé, son visage était celui d'un fatigué et brisé ; ses cheveux

étaient blancs, tandis que sa moustache est d'un noir suspect. Il n'y avait plus dans ses gestes de cette activité, de ces mouvements rapides, secs et nerveux ; ce n'était plus l'homme aux manières irrésistibles que le regard plus tard au banquet qu'il s'en servait pour étouffer une toux continue. Au banquet qui eut lieu à l'Hotel de Ville, Guillaume II ne mangera et ne but presque pas, plus occupé à l'écouter. Les discours eurent lieu pendant le banquet ; le roi Ferdinand s'exprima en allemand, sans quelques phrases latines qu'il intercala ; le général Falkenhayn fut le seul autre orateur qui répondit brièvement aux compliments du roi de Bulgarie.

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

En Albanie

Les forces italiennes vont entrer en contact avec l'ennemi

Rome, 26 Janvier.

L'invasion inévitable du Monténégro, après la prise de Lovcen, préoccupe beaucoup l'opinion publique.

la vase de la rivière Matti, où on enfonce jusqu'aux genoux. L'armée serbo-monténégroise se reploie sur Durazzo

Le Secolo reçoit d'Athènes la dépêche suivante : Les forces du prince Mirko et les troupes serbes concentrées à Scutari, c'est-à-dire environ 60.000 hommes, ont passé le Drin, marchant vers Croia, Tirana et Durazzo.

Les troupes d'Essad Pacha repoussent les Bulgares Rome, 26 Janvier. On mande de Brindisi au Messaggero que jusqu'ici l'Albanie centrale est parfaitement calme.

L'avance autrichienne Genève, 26 Janvier. Les dernières nouvelles reçues ici de diverses sources signalent l'avance en Albanie de l'armée austro-hongroise, qui descend du nord.

Au Monténégro L'armée est presque entièrement sauvée Paris, 26 Janvier. On mande de Rome à l'Intransigeant : On procède depuis plusieurs jours, au transport de l'armée monténégrine en Italie.

La Cour monténégrine à Lyon Le roi reçoit les journalistes Lyon, 26 Janvier. Ce matin, à 11 heures, le roi Nicolas de Monténégro a reçu les représentants de la presse étrangère, parisienne et lyonnaise.

Sur le front franco-anglais Les déserteurs bulgares Athènes, 26 Janvier. On mande de Salonique que dix-huit déserteurs bulgares sont arrivés hier.

Le raid de nos avions sur Monastir Athènes, 26 Janvier. On mande de Florina qu'une dame grecque, arrivant de Monastir, rapporte que la récente expédition des avions français sur Monastir a causé dans la ville des dommages importants.

Salonique est impropable Londres, 26 Janvier. On mande de Salonique au Times : Les journaux locaux turcophiles et germanophiles continuent à prédire que la prochaine offensive contre Salonique aura lieu vers la fin du mois.

En Grèce Le roi Constantin est maintenant convaincu que la victoire est à nous Londres, 26 Janvier. Le Morning Post tient d'une personne arrivant d'Athènes, où elle fut reçue en audience par le roi, que celui-ci, pour la première fois, a exprimé cette opinion que la Quadruple-Entente sera finalement victorieuse.

Les troupes grecques attaquées par des bandes bulgares Salonique, 26 Janvier. Dans la localité de Natia, près de Nakovitch, un détachement d'infanterie grec a eu un engagement avec une forte bande de communistes.

giques », et assez fermement convaincu de la victoire des puissances centrales, pour résister à toutes les pressions de l'Entente. La pression allemande sur le roi Constantin Salonique, 26 Janvier. En même temps qu'ils renouent, au moins pendant la durée de l'opération albanaise, toute velléité offensive contre nous.

En Roumanie Les Alliés vont acheter toutes les réserves de benzine Zurich, 26 Janvier. Suivant la Gazette de Voss, des sociétés anglo-françaises ont entamé des négociations à Bucarest, pour acheter toutes les réserves de benzine de la Roumanie.

Dans la Mer Noire Les mines russes de l'entrée du Bosphore Londres, 26 Janvier. On mande de Salonique au Daily Telegraph que les Turcs avaient dragué de nombreux mines russes à l'entrée du Bosphore.

SUR NOTRE FRONT Dans les Flandres Communiqué officiel anglais Londres, 26 Janvier. Le général Haig fait le communiqué officiel suivant : Nous avons effectué aujourd'hui des bombardements efficaces près d'Ouvillers, de la Boisselle, de Lebridou et de Bosinghe.

Les Allemands voudraient tenter une violente attaque Rotterdam, 26 Janvier. L'activité allemande sur le front occidental devient impétueuse, et atteindra probablement son point culminant jeudi, jour anniversaire de la naissance du kaiser.

Les Allemands transportent du matériel de guerre Amsterdam, 26 Janvier. On mande de la frontière au Telegraaf, que six trains à destination du front ouest, transportant des sapeurs pionniers et du matériel de guerre divers, sont passés samedi dernier à Louvain.

Le Bombardement de la Côte belge Westende a reçu de nombreux projectiles Amsterdam, 26 Janvier. Des informations venant de la frontière confirment que les nouvelles attaques de la côte belge a été sérieusement bombardée.

Le Blocus de l'Allemagne Comment ils y répondent La Haye, 26 Janvier. On mande de Bruxelles au Belgisch Dagblad que les Allemands commencent à réchauffer le charbon et en supprimant totalement les relations postales avec la Belgique.

Commerce suspect de l'Argentine en Hollande Londres, 26 Janvier. The Times annonce que le gouvernement sera interpellé sur la propagande allemande dans l'Argentine.

En Belgique La reine de Hollande intervient en faveur de M. Max La Haye, 26 Janvier. On raconte dans les cercles hollandais bien informés que la reine Wilhelmine, en souvenir de sa visite à Bruxelles en 1910 et de la magnifique réception qui lui fut faite, vient de faire des démarches officieuses.

Les Allemands cambriolent le domicile de M. Vanderveelde Le Havre, 26 Janvier. Les Allemands ne pardonnent pas au ministre Vanderveelde, président du bureau socialiste international, d'avoir pris position contre l'internationalisme au point de vue des rapports des socialistes avec les camarades

allemands. On apprend qu'ils ont fait une perquisition à son domicile, rue Villain-XIV, à Ixelles-les-Brunelles. L'hôtel fut fouillé du haut en bas.

L'Action russe Communiqué officiel Pétrograd, 26 Janvier. L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant : FRONT OCCIDENTAL. — Notre artillerie a bombardé avec succès les positions allemandes de la région de la Dvina en aval de Friedland.

La violence des attaques russes en Bessarabie Zurich, 26 Janvier. L'Az Est dit que la seconde bataille de Bessarabie se poursuit avec une extrême violence. Les attaques russes se succèdent sans interruption, depuis la nuit de mardi jusqu'à mercredi soir.

Les Allemands évacuent la région de Ponièvege Paris, 26 Janvier. On mande de Dvinsk aux journaux russes que les Allemands ont été chassés de l'évacuation de la région de Ponièvege.

La Piraterie allemande Un vapeur anglais coulé Londres, 26 Janvier. Le vapeur anglais Norseman, de 9.000 tonnes, aurait été coulé.

La Flotte anglaise à la recherche des Pirates L'Allemagne a perdu 78 sous-marins Genève, 26 Janvier. D'après le New-York World, la section de la flotte anglaise chargée de la recherche des sous-marins allemands, aurait réussi à capturer ou à couler 58 sous-marins.

Les Etats-Unis repoussent les propositions de l'Allemagne Washington, 26 Janvier. On croit savoir que M. Lansing, secrétaire d'Etat, aurait rejeté, hier, avec l'approbation du président Wilson, la dernière proposition de l'Allemagne de régler l'affaire du tonnage.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. Le sous-secrétaire d'Etat de l'Intendance nous communique : Un certain nombre de rétrogrades ayant été constatés dans le rétablissement des indemnités dues pour les réquisitions des vins.

En Belgique La reine de Hollande intervient en faveur de M. Max La Haye, 26 Janvier. On raconte dans les cercles hollandais bien informés que la reine Wilhelmine, en souvenir de sa visite à Bruxelles en 1910 et de la magnifique réception qui lui fut faite, vient de faire des démarches officieuses.

Les Prisonniers malades en Suisse L'arrivée des premiers convois Berne, 26 Janvier. Ce matin, à 6 heures 15, est arrivé à Aigle, un premier convoi de cent prisonniers français malades, provenant de Constance.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

cher le convoi à la frontière allemande, a prononcé quelques paroles de bienvenue. Puis M. Beau, ambassadeur de France, qui, lui aussi était monté dans le train en cours de route, a salué les malades au nom du gouvernement français.

Les Alliés eux aussi en ont des « gages » Schaffhouse, 26 Janvier. La Gazette de Francfort, après avoir énuméré les gages (pensions) de l'Allemagne, dit que les Alliés ont, eux aussi, des gages.

L'Italie en Guerre Le roi d'Italie retourne sur le front Rome, 26 Janvier. Le roi est parti, hier soir, pour la zone de guerre. Le Giornale d'Italia dit que la nuit dernière, en gare de Rome, pendant que des centaines de soldats attendaient le moment du départ, le roi est venu en revue les troupes.

La Guerre commerciale devra continuer après la Paix Londres, 26 Janvier. On mande de Washington au Morning Post : On s'attend à une concurrence très active, dès la conclusion de la paix, entre les grandes Compagnies de navigation transatlantiques.

Les Allemands ne restent pas inactifs Londres, 26 Janvier. On mande de Washington au Morning Post : On s'attend à une concurrence très active, dès la conclusion de la paix, entre les grandes Compagnies de navigation transatlantiques.

La Flotte anglaise à la recherche des Pirates L'Allemagne a perdu 78 sous-marins Genève, 26 Janvier. D'après le New-York World, la section de la flotte anglaise chargée de la recherche des sous-marins allemands, aurait réussi à capturer ou à couler 58 sous-marins.

Les Etats-Unis repoussent les propositions de l'Allemagne Washington, 26 Janvier. On croit savoir que M. Lansing, secrétaire d'Etat, aurait rejeté, hier, avec l'approbation du président Wilson, la dernière proposition de l'Allemagne de régler l'affaire du tonnage.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

LES RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES Le Président de la République reçoit le nouvel Ambassadeur d'Espagne Paris, 26 Janvier. Le président de la République a reçu aujourd'hui en audience solennelle M. Léon Castillo, marquis del Muni, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur d'Espagne.

DISCOURS DE L'AMBASSADEUR En remettant ses lettres de créance, l'ambassadeur a prononcé les paroles suivantes : Monsieur le Président, J'ai l'honneur de vous présenter les lettres de créance par lesquelles Sa Majesté le roi d'Espagne m'accrédite, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Le Comité de l'Or aux Camoins, Eoures, La Treille, Les Olivets. Dimanche dernier, le Comité de l'Or a donné des conférences aux Camoins, à Eoures, à La Treille et aux Olivets.

Une utile Mesure de la Banque de France M. le directeur de la Banque de France vient d'adresser au président de la Chambre de Commerce de Marseille, la lettre suivante : Monsieur le Président, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement de la Banque vient de décider d'étendre à tous les titulaires de chèques et de virements payables jusqu'à 10 heures, à Montolivet ; à 10 h. 45, aux Caillols ; à 11 heures, au Petit-Bosquet, et à l'après-midi, à 3 h. 30, à Beaumont, et à 4 heures, à Saint-Julien.

AU THEATRE DU GYMNASIE Régina Badet dans « Zaza » Entre tous les gais de Paris, Amicaux des Tourneux, celui de Régina Badet dans Zaza, sera très probablement le plus brillant.

LA VIE CHÈRE Faute de moyens de transport les denrées se perdent en Algérie Paris, 26 Janvier. Le bureau de la Commission consultative permanente de l'approvisionnement pour le département de la Seine, accompagné de MM. Colin, sénateur, et Broussais, député, a été reçu ce matin par M. Sembat, ministre des Travaux publics, et l'amiral Lacaze, ministre de la Marine.

LA GUERRE AÉRIENNE Le secret des « Fokkers » Londres, 26 Janvier. On lit dans le Daily Chronicle : Bâle, 24 Janvier. (Retardé dans la transmission.) Le correspondant suisse de la National Zeitung dit que les Allemands prennent les plus grandes précautions pour garder le secret de la construction des Fokkers.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

le front italien, ne pourrait-on prévoir en France, en Angleterre et en Italie, l'armée de manoeuvre franco-italienne, qui, à son tour, trait dans les Balkans grossis les soldats anglais, français, de Serbie, les 100.000 Serbes qui l'aura dans quelques semaines ?

Le Comité de l'Or aux Camoins, Eoures, La Treille, Les Olivets. Dimanche dernier, le Comité de l'Or a donné des conférences aux Camoins, à Eoures, à La Treille et aux Olivets.

Une utile Mesure de la Banque de France M. le directeur de la Banque de France vient d'adresser au président de la Chambre de Commerce de Marseille, la lettre suivante : Monsieur le Président, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement de la Banque vient de décider d'étendre à tous les titulaires de chèques et de virements payables jusqu'à 10 heures, à Montolivet ; à 10 h. 45, aux Caillols ; à 11 heures, au Petit-Bosquet, et à l'après-midi, à 3 h. 30, à Beaumont, et à 4 heures, à Saint-Julien.

AU THEATRE DU GYMNASIE Régina Badet dans « Zaza » Entre tous les gais de Paris, Amicaux des Tourneux, celui de Régina Badet dans Zaza, sera très probablement le plus brillant.

LA VIE CHÈRE Faute de moyens de transport les denrées se perdent en Algérie Paris, 26 Janvier. Le bureau de la Commission consultative permanente de l'approvisionnement pour le département de la Seine, accompagné de MM. Colin, sénateur, et Broussais, député, a été reçu ce matin par M. Sembat, ministre des Travaux publics, et l'amiral Lacaze, ministre de la Marine.

LA GUERRE AÉRIENNE Le secret des « Fokkers » Londres, 26 Janvier. On lit dans le Daily Chronicle : Bâle, 24 Janvier. (Retardé dans la transmission.) Le correspondant suisse de la National Zeitung dit que les Allemands prennent les plus grandes précautions pour garder le secret de la construction des Fokkers.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

En France Les vins réquisitionnés Paris, 26 Janvier. L'Homme Enchaîné : Le Gouvernement d'action. — De M. G. Clemenceau : Pour moi, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que je sens.

POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE Il faut agir

L'agriculture française traverse une crise. L'état de guerre n'a pas seulement raréfié la main-d'œuvre et causé la pénurie des moyens de transport, il a perturbé la loi de l'offre et de la demande en ce qui concerne ces deux produits fondamentaux de notre richesse agricole : la semence et l'engrais.

Les agriculteurs ont poussé le cri d'alarme. Ce cri est d'autant plus inquiétant dans nos départements provinciaux que c'est sur eux surtout qu'à l'heure actuelle le pays compte pour assurer sa vie économique.

Le *Petit Provençal* a reçu des plaintes isolées qu'il se proposait de faire connaître. Voici que le Comité national de l'agriculture, qui représente une véritable armée d'agriculteurs, vient (dans sa séance du 22 janvier), de se prononcer avec énergie. Voici l'éloquent ordre du jour que le maire, M. Fabre, a fait adopter à l'unanimité :

Considérant que si toutes les préoccupations de la nation ont dû se porter tout d'abord vers l'organisation militaire, le développement économique du pays est un facteur primordial de résistance et de victoire ;

Que d'autre part, le défaut de main-d'œuvre, la pénurie des semences et des engrais, la pénurie des moyens de transport ont une répercussion immédiate sur la cherté de la vie, il importe :

1° De créer une organisation permettant de prendre des mesures pratiques, immédiates et efficaces afin que la main-d'œuvre sous toutes ses formes puisse être judicieusement utilisée ;

2° D'assurer la coopération militaire à l'agriculture et ce, bien entendu, chaque fois que les besoins du service le permettent ;

3° De recourir à l'utilisation des prisonniers de guerre, de façon à ce que tous les agriculteurs, le cas échéant, puissent les employer avec le maximum de facilité possible ;

4° De mettre à la disposition des agriculteurs à un prix de faveur les services dont ils auront besoin ; d'éviter que les cours des engrais ne suivent une marche ascendante, car si l'agriculture en général doit être protégée, l'agriculture française en particulier, au moment-ci, toute l'attention des pouvoirs publics.

De retirer pour les tourteaux, tout au moins ceux que les besoins de l'agriculture n'auront pas été satisfaits, l'autorisation d'exportation dont bénéficient les fabricants, attendu que grâce à ces facilités les prix, qui étaient tombés à de très bas niveaux, sont actuellement de seize à vingt-deux francs ;

5° D'enrayer les effets de la pénurie des moyens de transport qui, depuis quelque temps, se fait si vivement sentir ; cause d'augmentation fictive subie par diverses marchandises, profitable au détenteur au détriment du consommateur.

Considérant enfin qu'il y a lieu de proposer toutes les mesures pour que la production nationale, un moment réduite, reprenne son essor en parfaite harmonie avec notre persévérant effort militaire.

Le Conseil municipal de Salon émet le vœu que les pouvoirs publics se préoccupent des dispositions essentielles pour assurer à l'agriculture en France la production de semences et de récoltes de la main-d'œuvre qui lui est indispensable ; que les semences et les engrais soient fournis aux agriculteurs dans des conditions permettant d'espérer le maximum de rendement ; que les moyens de transport, en facilitant les échanges et les approvisionnements, maintiennent les prix des denrées en rapport avec les besoins de la vie ; que tous les efforts soient faits pour faciliter l'activité au commerce, à l'industrie et à l'agriculture.

Ce sont là, comme on le voit, des paroles nettes et énergiques. Les agriculteurs salonnais font entendre au pays que si des mesures ne sont pas prises à temps, notre production agricole nationale se trouvera très compromise. C'est à cette heure, et par ce mot de mots, et de promesses que nos agriculteurs ont besoin, il leur faut des actes, eux-mêmes n'ayant qu'un mot d'ordre qui est : *Agir !*

Agir, tout est là. La France tiendra autant qu'il sera nécessaire à la condition qu'elle puisse vivre matériellement. L'armée, les civils ont besoin d'être soutenus

par la certitude que les moyens de subsister leur seront assurés, dans les meilleures conditions possibles.

Il faut donc faire cesser la crise de la vie chère qui pèse si lourdement sur la classe ouvrière, c'est à la source qu'il faut remonter. La crise de la vie chère cessera le jour où nos agriculteurs seront aidés comme ils doivent l'être.

La guerre, en se prolongeant, place au premier plan la question de la production nationale : élevage, récolte, etc. Le problème est simple : il faut produire.

Nos agriculteurs ne demandent que cela, mais ils ont besoin d'être aidés. Le gouvernement ne doit pas oublier que les besoins de notre agriculture vont de pair avec les emplois de notre armée.

On voit par l'ordre du jour de la municipalité salonnaise que la question des engrais est d'importance. L'importance de cette question, il faut même dire sa gravité, n'a pas échappé au ministre de l'Agriculture. M. Méline vient en effet adresser à MM. Michel, sénateur, et P. Angès, député des Basses-Alpes, la lettre que voici :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question de la livraison aux agriculteurs des Basses-Alpes de tourteaux d'arachides, achetés au Syndicat des fabricants d'huiles de Marseille.

La situation que vous m'avez signalée, a dès mon arrivée au ministère de l'Agriculture, retenu mon attention. Des plaintes très nombreuses émanant des directeurs des services agricoles des départements, de Sociétés d'agriculture et de simples particuliers me sont parvenues et me signalent, comme vous l'avez fait vous-même, les retards des services de livraison des tourteaux commandés par l'intermédiaire des services agricoles.

J'ai demandé au Syndicat des fabricants d'huiles de Marseille la raison de ces retards. Le Syndicat a répondu que la pénurie de wagons mis à sa disposition. A différentes reprises, j'ai signalé la question à M. le ministre de la Guerre qui m'a déclaré que, malgré son désir de donner satisfaction aux acheteurs de tourteaux, il ne pouvait promettre de disposer du nombre de wagons nécessaire au transport de ces produits.

Mais il m'a assuré que la pénurie de matériel roulant n'était pas la cause unique du retard signalé dans les livraisons. Le *Syndicat des fabricants d'huiles de Marseille*, qui, en dehors de l'entretien des services de l'agriculture aux prix de 10 et 12 francs, suivant la nature du produit, avait obtenu l'autorisation d'exportation en Angleterre pour ses produits, ne me semble pas avoir fait tous les efforts qu'il eût fallu pour se libérer à l'égard des agriculteurs.

Le fait de faire verser le prix des tourteaux demandés par l'intermédiaire des services agricoles dès la réception des commandes, celui de ne pas répondre toujours aux réclamations qui pouvaient se produire, le retard apporté dans l'exécution de certaines commandes, me paraissent établir suffisamment la mauvaise volonté manifestée, sinon par l'ensemble, du moins par un certain nombre de membres du Syndicat.

Pour remédier à cette situation, j'ai décidé de ne pas proroger au-delà du 31 décembre les facilités d'exportation accordées aux fabricants de tourteaux, qui demeurent tenus de livrer à l'agriculture aux prix de 10 et 12 francs, selon la nature du produit — toutes les quantités commandées avant le 1^{er} janvier 1916 et pour le transport desquelles je demande à nouveau, au ministre de la Guerre, de mettre à leur disposition, au besoin par priorité, le matériel nécessaire.

Cette mesure réclamée par de nombreuses sociétés d'agriculture me paraît de nature à répondre, pour le moment, aux préoccupations que vous avez bien voulu m'exprimer. Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

M. le ministre de l'Agriculture.

Cette lettre vient à point. On en appréciera le ton énergique. Il prouve à qui sait lire que le ministre de l'Agriculture qui est au courant du mauvais vouloir dont font preuve les fabricants à l'intention de sévir et de mettre un peu d'ordre dans le désordre actuel.

Les Français applaudiront à cette attitude. A. N.

ront à l'œuvre leur collaboration, leur permettant ainsi de faire plus d'heures parmi ces soldats si éprouvés.

Pour les inscriptions et tous renseignements, s'adresser à l'Œuvre, 1, place de la Préfecture, de 10 heures à midi, et de 3 à 7 heures.

En Belgique, les Belges ont faim

Sur les murs de notre cité des affiches viennent d'être apposées portant cette étonnante et en Belgique, les Belges ont faim, car tout ce qui intéresse le sort de ces malheureux sera l'attention des Français reconnaissants.

Que dit cette affiche ? Elle vous dit qu'un Comité s'est constitué pour venir en aide aux malheureux Belges qui souffrent des misères de l'invasion et des affres de la faim, elle vous dit que MM. le baron Guillaume, ministre de Belgique, Barthou et Vandervelde ont accepté la présidence de ce Comité. Ce qu'elle ne vous dit pas c'est que les Belges, après avoir tout fait en Belgique, ont accueilli les malheureux Belges à la famine. Il n'y a que de leur envoyer vivres et médicaments, mais ils ne font rien pour que l'ennemi ne fasse pas son profit. Ces précautions sont prises, et c'est sous la surveillance et la responsabilité des ministres des Etats-Unis et de la Hollande, à Bruxelles, que les secours reçus de toutes parts sont distribués à des lieux véritables destinataires, nos frères Belges.

Et maintenant, ami lecteur, sans attendre demain, rendez-vous au siège de l'Alliance Franco-Belge, à Marseille, rue Arminy, 5, ou au Syndicat d'initiative de Provence, 2, rue Paradis : Allez acheter un billet de tombola dont le produit est tout entier affecté au ravitaillement d'un peuple martyre. Gagnez-vous un des 5.000 lots-objets de cette tombola, et vous soulagerez, mais vous ne pouvez empêcher les Belges d'avoir faim.

Dans les P. T. T.

Le total des sommes versées par le personnel P. T. T. des Bouches-du-Rhône depuis le début de la guerre s'élève à 138.269 fr. 35. Les 7.573 francs du mois de janvier ont été employés comme suit :

1° Orphelins serbes, 500 fr. ; envoi de vêtements dans des dépôts en Orient, 1.500 fr. ; subvention à l'hôpital Saint-Sébastien, 700 fr. ; assistance aux départements envahis, 1.000 fr. ; secours aux familles du personnel mobilisé et non combattus, 1.600 fr. ; subvention à la fondation des convalescents « La Journée », 400 fr. ; orphelins de la guerre, 500 fr. ; à l'armée belge, 300 fr. ; envoi de prisonniers, 100 fr. ; secours aux soldats, 100 fr. ; à l'Œuvre de rééducation des mutilés (mairie), 200 fr. ; secours aux familles des camarades défunts, 100 fr. ; secours divers, 165 fr. ; à des soldats permissionnaires, famille et réformés numéro 2, 200 fr. ; vestiaire de deuil, des orphelins, école Edgard-Quinet, 100 fr. Total : 7.573 fr.

Dons et Secours

Le maire de Marseille a reçu les dons suivants :

Une Bague reconnaissante aux Marseillais de l'avoir aidée à se tirer d'affaire ; pour les orphelins de la guerre, 5 fr. ; Comité de Secours du personnel P. T. T. des Bouches-du-Rhône, pour les mutilés, 200 fr.

Comité de secours des Agents des Contributions directes

Le Comité de secours des agents des Contributions Indirectes de Marseille a recueilli, pendant le mois de décembre, une somme de 1.131 fr. 45 ; ce qui porte à 15.113 fr. le total des sommes que le personnel s'est imposé depuis le début de la guerre.

La retenue du mois de décembre a été ainsi répartie :

Aux veuves et aux orphelins des agents des Contributions Indirectes, 200 fr. ; Entretien des familles de l'Œuvre de l'Opéra de Marseille, 300 fr. ; Sinistrés des départements envahis, 100 fr. ; Cullerée de Lait, 100 fr. ; Mutilés de la Guerre, 100 fr. ; Sinistrés Belges,

100 fr. ; Sinistrés serbes, 100 fr. ; Œuvre des Permissionnaires sans famille (Nos Soldats), 50 fr. ; Orphelins de la guerre, 100 fr. ; Vestiaire des Orphelins de la Guerre (École Edgard-Quinet), 50 fr. ; divers, 1 fr. 45.

La Question des Débits de Boissons

La Chambre Syndicale des débiteurs de boissons nous communique la délibération suivante :

Les délégués des groupements des hôteliers, restaurateurs et cafetiers, des débiteurs de boissons et des représentants des groupements d'ouvriers, employés et garçons employés dans les cafés, débits et restaurants, réunis en Commission exécutive :

1° Ont entendu les communications de MM. Girard, Virgilt, Séguenot, Bayol et Lavisse, rendant compte de leurs entretiens avec le général Corbet et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, la Commission a décidé de poursuivre les démarches en vue de la suppression des débits de boissons dans la région de la 15^e région avant cette date étant bien entendu que les modifications sollicitées portant :

1° Sur la suppression des mois « dans les restaurants seulement » insérés dans l'article 2 de l'ordre de service du général Corbet ;

2° Sur l'introduction dans cet arrêté d'une disposition permettant, comme à Lyon, la fréquentation des établissements de toute nature pour les permissionnaires et convalescents (Articles 4 et 5 de l'ordre de service du 14^e février 1916) ;

3° Elle décide qu'une grande réunion sera organisée pour le vendredi 25 janvier et que cette réunion sera convoquée par le général Corbet et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, en vue de la suppression des débits de boissons dans la région de la 15^e région avant cette date étant bien entendu que les modifications sollicitées portant :

1° Sur la suppression des mois « dans les restaurants seulement » insérés dans l'article 2 de l'ordre de service du général Corbet ;

2° Sur l'introduction dans cet arrêté d'une disposition permettant, comme à Lyon, la fréquentation des établissements de toute nature pour les permissionnaires et convalescents (Articles 4 et 5 de l'ordre de service du 14^e février 1916) ;

3° Elle décide qu'une grande réunion sera organisée pour le vendredi 25 janvier et que cette réunion sera convoquée par le général Corbet et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, en vue de la suppression des débits de boissons dans la région de la 15^e région avant cette date étant bien entendu que les modifications sollicitées portant :

1° Sur la suppression des mois « dans les restaurants seulement » insérés dans l'article 2 de l'ordre de service du général Corbet ;

2° Sur l'introduction dans cet arrêté d'une disposition permettant, comme à Lyon, la fréquentation des établissements de toute nature pour les permissionnaires et convalescents (Articles 4 et 5 de l'ordre de service du 14^e février 1916) ;

3° Elle décide qu'une grande réunion sera organisée pour le vendredi 25 janvier et que cette réunion sera convoquée par le général Corbet et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, en vue de la suppression des débits de boissons dans la région de la 15^e région avant cette date étant bien entendu que les modifications sollicitées portant :

1° Sur la suppression des mois « dans les restaurants seulement » insérés dans l'article 2 de l'ordre de service du général Corbet ;

2° Sur l'introduction dans cet arrêté d'une disposition permettant, comme à Lyon, la fréquentation des établissements de toute nature pour les permissionnaires et convalescents (Articles 4 et 5 de l'ordre de service du 14^e février 1916) ;

3° Elle décide qu'une grande réunion sera organisée pour le vendredi 25 janvier et que cette réunion sera convoquée par le général Corbet et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, en vue de la suppression des débits de boissons dans la région de la 15^e région avant cette date étant bien entendu que les modifications sollicitées portant :

1° Sur la suppression des mois « dans les restaurants seulement » insérés dans l'article 2 de l'ordre de service du général Corbet ;

2° Sur l'introduction dans cet arrêté d'une disposition permettant, comme à Lyon, la fréquentation des établissements de toute nature pour les permissionnaires et convalescents (Articles 4 et 5 de l'ordre de service du 14^e février 1916) ;

3° Elle décide qu'une grande réunion sera organisée pour le vendredi 25 janvier et que cette réunion sera convoquée par le général Corbet et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, en vue de la suppression des débits de boissons dans la région de la 15^e région avant cette date étant bien entendu que les modifications sollicitées portant :

La Contrebande de l'Opium

On procède à deux arrestations à Marseille

Notre ville est, depuis longtemps, infestée de toute une population qui ne vit que de la contrebande. L'opium, le haschich, les photographes et les cartes obscènes sont les produits de cette contrebande. Les hommes, allant plus loin dans cette voie, se sont livrés à la circulation et la vente sont interdites, sont cependant offerts au public par ces gens, qui sont presque tous Grecs ou Turcs, et qui sont en possession de permis de Marseille surtout depuis que les Anglais ont rendu leur surveillance plus étroite en Egypte où l'on fabrique la plupart des opiums dont nous sommes approvisionnés.

Le service de la police spéciale ne les perd pas de vue et un fait qui s'est produit hier nous apporte une nouvelle preuve de ce que nous venons de dire.

Deux inspecteurs de ce service, MM. Guibal et Bosviel, remontaient la Cannetière, lundi soir, lorsqu'un de ces marchands s'approcha d'eux et leur proposa d'acheter des opiums, de la cocaïne, de la morphine et, enfin, de l'opium. Les deux inspecteurs refusèrent, mais l'individu insistait tellement que, pris dans un piège, ils décidèrent de le suivre. La filature dura plusieurs heures et le marchand pénétra dans une maison de la rue de la Paix où il se cacha.

M. Borelli, chef du service spécial, prévenu du fait, ordonna de surveiller l'immeuble. On obéit et, hier matin, on vit sortir un homme portant des sacs, qui fut immédiatement arrêté. On trouva sur lui une boîte d'opium. On le conduisit au poste de la Cannetière où il fut interrogé par le chef de service. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contrebande et que l'individu devait être arrêté. L'individu déclara qu'il était grec et qu'il était chargé de recueillir les clients, puis déclara que ceux à qui il offrait sur la terrasse des cafés sa drogue étaient des militaires. Les deux inspecteurs insistèrent sur le fait que l'opium était un produit de contre

